

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DJS 443** Subvention (30.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement au Centre de Formation de Football de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée au Centre de Formation de Football de Paris (D04601/2012\_06942), 4, place du Louvre (1er) au titre de la participation de la Ville de Paris à la restructuration et à la reconstruction du centre d'hébergement de la plaine de jeu d'Orly (94). Le paiement de cette subvention interviendra dans les conditions expressément prévues par la convention ci-jointe.

Article 3 : M. le Maire de Paris est habilité à autoriser le Centre de Formation de Football de Paris à déposer auprès des autorités de police de l'urbanisme compétentes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du programme de travaux objet de la subvention visée à l'article 2.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 90010-99, chapitre 204, activité 080, nature 20422, rubrique 40, ligne de subvention VE 88001, autorisations de programme 1003591 et

1103591 du budget d'investissement de la Ville de Paris 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.